



Australian Government
**Department of Agriculture,
Water and the Environment**

Réf.: D22/174376

Dr Chris O'Brien
Secrétaire exécutif, Commission des Thons de l'Océan Indien
PO Box 1011
VICTORIA, SEYCHELLES.

Cher Dr O'Brien,

Je fais suite au courrier de Mme Kim Jung-re, en date du 17 juin 2021, concernant les questions d'application de l'Australie au sein de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI). L'Australie considère que le renforcement de l'application des Mesures de Conservation et de Gestion de la CTOI est essentiel pour une gestion efficace des pêches et l'intégrité de la CTOI. Les réponses de l'Australie aux questions soulevées dans ce courrier sont les suivantes :

Résolution 17/05 Soumission des données sur les requins – Fréquence de tailles

L'Australie a reçu une évaluation « Non-conforme » dans sa soumission des données relatives à la fréquence de tailles des requins. Conformément à notre avis précédent, en raison de très faibles niveaux d'effort dans les pêcheries australiennes concernées, l'échantillonnage est réalisé au débarquement et vise surtout à obtenir une couverture d'échantillonnage effective pour les espèces cibles. Les requins ne sont pas une espèce cible dans ces pêcheries et l'Australie a de très faibles captures retenues de requins (de nombreuses espèces ne peuvent pas être débarquées et tous les requins vivants doivent être remis à l'eau). En outre, il n'est pas possible, sur le plan pratique, d'obtenir des mesures de tailles des requins remis à l'eau, étant donné que les directives de meilleures pratiques pour leur remise à l'eau consistent à ne pas les extraire de l'eau. Par conséquent, l'Australie n'est pas en mesure de respecter la couverture d'échantillonnage correspondante et n'est pas en mesure de soumettre les données de fréquences de tailles pour les requins. Nous notons également que le CdA18 a recommandé un nouvel examen de cette mesure car elle s'applique à des CPC qui ne disposent pas de pêcherie de requins ou qui ont interdit le débarquement de requins dans la législation nationale.

Résolution 18/07 - Matrice de captures nulles

L'Australie a reçu une évaluation « Partiellement conforme » en ce qui concerne sa matrice de captures nulles. L'équipe de déclaration des données de l'Australie étudie comment la soumission des données de l'Australie peut être améliorée pour les années à venir afin de faire en sorte que toute divergence dans les données soit réduite ou éliminée. Le Gouvernement australien s'est actuellement engagé dans divers processus visant à actualiser et moderniser un certain nombre de ses systèmes informatiques et de gestion des données sur les pêches. Ce processus représente une transition majeure dans les systèmes de données et sera mené tout au long de 2022.

Résolution 17/05 - Données de prise et effort sur les requins pour les pêches côtières

L'Australie a reçu une évaluation « Partiellement conforme » en ce qui concerne la soumission de ses données de prise et effort sur les requins pour les pêches côtières. Les pêches côtières de l'Australie ne ciblent pas les espèces CTOI ou les requins. Tout comme pour l'évaluation « Partiellement conforme » concernant la matrice de captures nulles, l'Australie étudie comment la soumission des données de l'Australie peut être améliorée pour les années à venir afin de faire en sorte que toute divergence dans les données soit réduite ou éliminée.

Je vous adresse, ainsi qu'à la Présidente et aux membres du Comité d'Application, mes vifs remerciements pour les efforts déployés afin de renforcer l'application des mesures de la CTOI.

Cordialement,

George Day
Secrétaire adjoint
Division des pêches
le 17 mars 2022